



Notice 6

Financement

Créer un nouveau groupe d'entraide

La Ligue pulmonaire suisse soutient tout initiateur pour la fondation d'un nouveau groupe d'entraide en lui accordant une contribution de CHF 200.- (frais de timbres, téléphone, prospectus, etc.)

Procédure :

Demande écrite, copie de l'invitation et bulletin de versement (ou coordonnées bancaires) à envoyer à :

Ligue pulmonaire suisse, Groupes d'entraide, Südbahnhofstr. 14c, 3000 Berne 14

Soirée de fondation

Pour la soirée de fondation, la Ligue pulmonaire suisse assume les coûts de location de la salle et de boissons pour un montant max. de CHF 300.-.

Procédure :

Demande écrite, copie de la lettre d'invitation, bref procès-verbal de la soirée de fondation et bulletin de versement (ou coordonnées bancaires) à envoyer à :

Ligue pulmonaire suisse, Groupes d'entraide, Südbahnhofstr. 14c, 3000 Berne 14

Soutien financier des groupes d'entraide existants par la Ligue pulmonaire suisse

Les groupes d'entraide existants peuvent solliciter auprès de la Ligue pulmonaire suisse de petites contributions de soutien pour des événements/projets concrets. Aucun montant forfaitaire annuel ne sera versé selon le principe de l'arrosoir.

Procédure :

Demande écrite (intention, motif, effet escompté), incluant le budget, bulletin de versement (ou mention des coordonnées bancaires) à envoyer à : Ligue pulmonaire suisse, Groupes d'entraide, Südbahnhofstr. 14c, 3000 Berne 14. Les décisions seront normalement communiquées par écrit au plus tard un mois après la réception des documents. La Ligue pulmonaire suisse se réserve le droit de solliciter de plus amples informations auprès des demandeurs.